

Herbicide Château® WDG

HERBICIDE
Granules dispersables dans l'eau
USAGE COMMERCIAL

Herbicide de prélevée pour les oignons secs, les pommes de terre (ouest du Canada seulement), les patates douces, les fruits à pépins (pommes et poires), la vigne, les fraises, la menthe établie (menthe poivrée et menthe verte), les bleuets en corymbe, les bleuets nains, les fruits à noyau (pêches, cerises, nectarines, prunes, abricots), les cultures du sous-groupe 13-07 : mûres et framboises, les asperges, les arbres à noix (y compris Amandier, Hêtre, Chêne à gros fruits, Noyer cendré, Anacardier, Châtaignier, Châtaignier de chinquapin, Aveline (Noisetier), Ginko, Noyer du Japon, Caryer, Marronnier du Japon, Araucaria du Chili, Pacanier, Pin pignon. Noyer commun, Noyer noir, Xanthoceras à feuilles de sorbier, variétés, cultivars et/ou hybrides de ces espèces), les poivrons de plein champ, les céleris et le brocoli, ainsi que pour garder le sol dénudé sur des espaces non cultivés à la ferme.

PRINCIPE ACTIF :

Flumioxazine..... 51,1 %

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

Avertissement : Ce produit contient l'allergène sulfite.

GROUPE

14

HERBICIDE

NUMÉRO D'HOMOLOGATION : 29231

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES



ATTENTION - POISON

Contenu net : 1,13 kg

Valent Canada, Inc.
6-130 Research Lane
Guelph, Ontario, Canada, N1G 5G3
(519) 767-9262
www.valent.ca

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à mode d'emploi constitue une infraction à la **LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**.

PREMIERS SOINS

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION :

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION :

Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-682-5368

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote spécifique n'est connu. Administrer un traitement symptomatique.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Éviter d'inhaler les poussières et le brouillard de pulvérisation. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Nocif en cas d'inhalation.

Les applicateurs et les autres personnes qui manipulent ce produit doivent porter une chemise à manches longues et une combinaison, des gants résistant aux produits chimiques faits d'un matériau imperméable à l'eau tel que le polyéthylène ou le polychlorure de vinyle, des chaussures et des chaussettes. Porter des lunettes de protection étanches ou un écran facial pour manipuler le produit concentré. Ne pas manger, boire ni fumer pendant le travail. Se laver les mains et le visage à fond avant de manger, de boire, de prendre une gomme à mâcher, de fumer ou d'aller aux toilettes. Laver immédiatement toute éclaboussure accidentelle du produit concentré ou de la solution de pulvérisation sur la peau, les vêtements ou dans les yeux. Si ce produit antiparasitaire pénètre dans les vêtements, les retirer immédiatement, puis se laver à fond et mettre des vêtements propres. Après le travail, changer de vêtements et se laver à fond sur toute la surface du corps. Laver les vêtements contaminés séparément des vêtements de la maison avant de les remettre.

Utiliser le scénario de mélange, de chargement et d'application approprié, conformément au tableau ci-dessous. Porter aussi une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures, des chaussettes, ainsi que des lunettes de protection étanches ou un écran facial pour l'entretien et le nettoyage de l'équipement.

Équipement	Équipement de protection individuelle		Quantité maximale de produit manipulée par jour
	Mélangeur/chargeur	Applicateur	
Rampe de pulvérisation à la base des arbres	Combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, gants résistant aux produits chimiques, chaussures, chaussettes, ainsi que lunettes de protection étanches ou écran facial	Cabine ouverte : combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, chaussures, chaussettes, gants résistant aux produits chimiques, et respirateur avec cartouche contre les vapeurs organiques approuvé par le NIOSH avec préfiltre approuvé pour les pesticides, ou boîte filtrante approuvée pour les pesticides par le NIOSH	37 kg
		Cabine fermée : chemise à manches longues, pantalon long,	

Équipement	Équipement de protection individuelle		Quantité maximale de produit manipulée par jour
	Mélangeur/chargeur	Applicateur	
		chaussures, chaussettes. (Pas de gants requis, mais on doit les avoir disponible pour les activités d'entretien)	
Pulvérisateur d'emprise	Combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, gants résistant aux produits chimiques, chaussures, chaussettes. Les préposés au mélange et au chargement doivent aussi porter des lunettes de protection étanches ou un écran facial.		7,0 kg
Pulvérisateur à dos ou pulvérisateur manuel à haute pression	Combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, gants résistant aux produits chimiques, chaussures, chaussettes et respirateur avec cartouche contre les vapeurs organiques approuvé par le NIOSH avec préfiltre approuvé pour les pesticides, ou boîte filtrante approuvée pour les pesticides par le NIOSH. Les préposés au mélange et au chargement doivent aussi porter des lunettes de protection étanches ou un écran facial.		1,2 kg
Pulvérisateur manuel à basse pression			0,315 kg

Ne pas appliquer lorsque les conditions météorologiques favorisent la dérive hors des endroits traités. Ne pas appliquer ce produit d'une manière qui permet le contact avec les travailleurs ou avec d'autres personnes, ni directement, ni par la dérive du brouillard de pulvérisation. Empêcher toute personne non protégée d'accéder aux endroits traités ou aux environs qui pourraient être atteints par la dérive. Seuls les applicateurs dûment protégés devraient avoir accès aux endroits traités pendant l'application.

Ne pas retourner ni permettre à quiconque de retourner sur les lieux traités tant que la solution pulvérisée n'est pas sèche sur les sols dénudés des espaces non cultivés. Pour tous les usages agricoles, ne pas retourner ni permettre aux travailleurs de retourner sur les lieux traités à l'intérieur d'un délai de sécurité de 12 heures après le traitement.

Ne pas appliquer sur les sols de texture fine.

Ne pas laisser paître le bétail dans la culture traitée, ni récolter le fourrage, la paille ou le foin traités pour l'alimentation du bétail.

Ne pas appliquer sur les chemins de ferme ou les routes où la circulation des véhicules peut faire en sorte que des poussières traitées soient soulevées et se déposent sur des cultures ou sur la végétation que l'on souhaite conserver.

Ne pas appliquer à moins de 100 mètres de poiriers qui ne sont pas en dormance.

Ne pas appliquer sur des sols poudreux ou sur des sols qui risquent d'être déplacés par le vent, à moins de pouvoir les irriguer immédiatement après l'application.

Si l'on prévoit utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si l'on a besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, [consulter](#) Valent Canada, Inc.

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-800-682-5368. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial. L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences qui suivent.

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Ce produit est toxique pour les organismes aquatiques et pour les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons précisées dans le MODE D'EMPLOI. Toxique pour les petits animaux sauvages. Toxique pour certains insectes utiles. Limiter le plus possible la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs sur les insectes utiles dont les habitats se situent à proximité des zones d'épandage, comme les haies et les boisés.

Afin de réduire le risque de ruissellement de l'eau des surfaces traitées vers des habitats aquatiques, éviter d'appliquer aux endroits où la pente est modérée ou forte, ainsi que sur les sols compactés ou argileux. Éviter d'appliquer si on prévoit de fortes pluies. Pour réduire le risque de contamination des milieux aquatiques, aménager une bande végétative entre les surfaces traitées et la bordure des plans d'eau.

ÉLIMINATION/DÉCONTAMINATION

NE PAS UTILISER CE CONTENANT À D'AUTRES FINS. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans la cuve.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans la région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des lieux d'un déversement.

ENTREPOSAGE :

Ne pas contaminer l'eau ni les aliments de consommation humaine ou animale pendant l'entreposage. Conserver dans le contenant d'origine, au frais et au sec, dans un endroit sécuritaire. Ne pas conserver le produit pur ni les solutions diluées dans des contenants d'aliments ou de boissons. Ne pas entreposer ni transporter près des aliments de consommation humaine ou animale. Ne pas utiliser ni entreposer dans les résidences ni à proximité de celles-ci. Pour prévenir la contamination, entreposer ce produit à l'écart des aliments de consommation humaine ou animale.

RECOMMANDATION DE GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance, herbicide Chateau WDG, herbicide du groupe 14. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide Chateau WDG et à d'autres herbicides du groupe 14. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance. Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide Chateau WDG ou les herbicides du même groupe 14 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Valent Canada, Inc. au 1-800-682-5368 ou à www.valent.ca.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

L'herbicide Chateau WDG, quand il est utilisé conformément aux directives contenues dans cette étiquette, permet la suppression résiduelle des mauvaises herbes sensibles dans les

oignons secs, les pommes de terre (ouest du Canada seulement), les patates douces, les fruits à pépins (pommes et poires), les vignes, les fraises, la menthe établie (menthe poivrée et menthe verte), les bleuets en corymbe, les bleuets nains, les fruits à noyau (pêches, cerises, nectarines, prunes, abricots), les cultures du sous-groupe 13-07 : mûres et framboises, les asperges, les arbres à noix (y compris Amandier, Hêtre, Chêne à gros fruits, Noyer cendré, Anacardier, Châtaignier, Châtaignier de chinquapin, Aveline (Noisetier), Ginko, Noyer du Japon, Caryer, Marronnier du Japon, Araucaria du Chili, Pacanier, Pin pignon. Noyer commun, Noyer noir, Xanthoceras à feuilles de sorbier, variétés, cultivars et/ou hybrides de ces denrées), les poivrons de plein champ, le céleri et le brocoli; il permet aussi de garder le sol dénudé sur des espaces non cultivés, y compris à la ferme. L'herbicide Chateau WDG est efficace lorsqu'il est utilisé comme herbicide de prélevée pour la suppression sélective de mauvaises herbes graminées et dicotylédones. L'herbicide Chateau WDG supprime les mauvaises herbes par l'inhibition de la protoporphyrinogène oxydase (PPO), une enzyme essentielle à la biosynthèse de la chlorophylle. Les mauvaises herbes en germination sont supprimées avant la levée, lorsqu'elles sont exposées à la lumière du soleil après être entrées en contact avec l'herbicide appliqué sur le sol. L'herbicide Chateau WDG produit une suppression en prélevée optimale des mauvaises herbes lorsqu'il est appliqué sur un sol propre, exempt de mauvaises herbes. Le fait de remuer le sol après l'application peut réduire l'efficacité de l'herbicide.

L'herbicide Chateau WDG procure une suppression résiduelle des mauvaises herbes graminées et dicotylédones sensibles figurant sur cette étiquette et contribue à la suppression des mauvaises herbes résistantes à l'acétolactate-synthétase (ALS).

Restrictions pour les mélanges en cuve

Toujours bien lire et suivre les instructions de l'étiquette avant l'utilisation de tout produit mélangé en cuve. Lorsque différents produits sont mélangés, suivre les instructions du produit les plus restrictives. Ne pas mélanger ni utiliser dans le même champ l'herbicide Chateau WDG avec du flufenac et, du métolachlor ou s-métolachlor, du diméthanamide ou diméthanamide-p, de l'alachlor ou de l'acétochlore, de telles associations pouvant endommager les cultures.

Restrictions pour la rotation des cultures

Les cultures alternes suivantes peuvent être cultivées après l'utilisation de l'herbicide Chateau WDG à la dose précisée. Le fait de les semer avant la fin de l'intervalle de rotation recommandé peut entraîner des dommages à la culture.

Taux de l'herbicide Chateau WDG	Culture	Intervalle de rotation
105 à 140 g/ha [pour aide à la récolte pour les graines sèches de légumineuses (sauf le soja)]	Blé d'hiver	7 jours
140 g/ha	Soja, maïs de grande culture, pois des champs, pois chiches	Immédiatement
	Blé de printemps	7 jours

	Blé dur, tournesol	30 jours
	Blé d'hiver	4 mois
	Lentilles [variétés de petites lentilles rouges et de grosses lentilles vertes]	6 mois
	Sorgho, haricots secs communs ¹ , canola	9 mois
	Luzerne, orge	11 mois
	Toutes les autres cultures non mentionnées ²	12 mois
210 g/ha	Soja, maïs de grande culture, pois des champs, pois chiches	Immédiatement
	Blé de printemps	7 jours
	Tournesol	2 mois
	Blé d'hiver	4 mois
	Lentilles [variétés de petites lentilles rouges et de grosses lentilles vertes]	6 mois
	Sorgho, haricots secs communs ¹	9 mois
	Luzerne, orge, canola	11 mois
	Toutes les autres cultures non mentionnées ²	12 mois

¹ Les variétés de haricots secs communs varient quant à leur degré de tolérance aux herbicides, y compris à l'herbicide Chateau WDG. Comme les variétés de haricots secs communs cultivées comme cultures alternes n'ont pas toutes fait l'objet de tests de tolérance à l'herbicide Chateau WDG, le premier semis de haricots secs communs effectué dans un champ qui a précédemment été traité par l'herbicide Chateau WDG devrait se limiter à une petite surface afin de confirmer la tolérance de la variété avant de l'adopter pour la culture à grande échelle. Il est également recommandé de consulter votre fournisseur de semences pour obtenir de l'information sur la tolérance de variétés précises de haricots communs lorsqu'elles sont cultivées dans un champ qui a précédemment été traité par l'herbicide Chateau WDG.

² Un essai biologique en plein champ doit avoir été exécuté avec succès avant le semis des cultures non nommées.

MODE D'EMPLOI GÉNÉRAL

RENSEIGNEMENTS SUR L'APPLICATION ET LE PULVÉRISATEUR

Utiliser un équipement d'application terrestre seulement. Avant d'appliquer l'herbicide Chateau WDG, s'assurer que l'équipement est propre et bien entretenu. Les buses doivent être espacées uniformément sur la rampe et vérifiées fréquemment pour s'assurer d'un épandage précis. Pour les traitements généralisés, utiliser un pulvérisateur commercial standard pour l'application au sol muni de buses conçues pour fournir la pression et de volume de pulvérisation souhaités. Pour l'épandage en bandes, utiliser proportionnellement moins d'eau et moins d'herbicide Chateau WDG à l'hectare.

Les résidus de l'herbicide Chateau WDG laissés dans le système d'épandage peuvent endommager la culture subséquente traitée. L'équipement d'épandage utilisé pour appliquer l'herbicide Chateau WDG ne devrait pas être utilisé pour appliquer d'autres substances sur le feuillage des plantes, quelles qu'elles soient. L'équipement d'épandage doit être lavé tous les jours après l'application de l'herbicide Chateau WDG. Nettoyer l'équipement d'épandage comme suit après l'application de l'herbicide Chateau WDG :

1. Vider complètement la cuve et rincer le pulvérisateur à fond, y compris l'extérieur et l'intérieur de la cuve et tous les tamis. Remplir la cuve du pulvérisateur d'eau propre et rincer à fond les conduites, les rampes, les buses et les tamis.
2. Remplir la cuve complètement, ajouter 4 litres d'ammoniaque à usage domestique (contenant 3% d'ammoniaque) pour 400 litres d'eau, faire circuler dans le pulvérisateur pendant 5 minutes, puis faire circuler dans les conduites, les rampes, les buses et les tamis pendant au moins 15 minutes.
3. Vider complètement la cuve.
4. Ajouter assez d'eau dans la cuve du pulvérisateur pour permettre le rinçage de toutes les conduites, rampes, buses et tamis pendant 3 minutes.
5. Enlever les buses et les tamis et les rincer séparément avec de l'eau propre.
6. Ne pas contaminer l'eau ni les aliments de consommation humaine ou animale pendant le nettoyage de l'équipement.

DIRECTIVES DE MÉLANGE

1. Remplir la cuve du pulvérisateur à moitié ou aux 2/3 du volume d'eau propre désiré. Agiter lentement.
 2. Tout en poursuivant l'agitation, ajouter lentement l'herbicide Chateau WDG dans la cuve. Le système d'agitation doit créer des rides ou des ondulations à la surface de l'eau.
 3. Si on procède au mélange en cuve de l'herbicide Chateau WDG avec d'autres herbicides homologués, ajouter d'abord les sacs hydrosolubles, puis les formulations sèches, les suspensions concentrées, les concentrés émulsifiables et finalement les solutions. Ne préparer que la quantité de mélange requise pour l'utilisation immédiate.
 4. Ajouter les adjuvants ou les agents tensioactifs, si recommandés.
 5. Remplir la cuve jusqu'au niveau d'eau désiré. **Poursuivre l'agitation jusqu'à ce que toute la solution ait été appliquée.**
 6. Ne préparer que la quantité de mélange pouvant être appliquée la journée même. L'herbicide Chateau WDG devrait être appliqué dans les 6 heures suivant la préparation du mélange.
- Comme pour tout produit antiparasitaire qui n'est pas homologué pour l'utilisation dans les systèmes aquatiques, **NE PAS** utiliser pour la suppression des plantes aquatiques.
 - **NE PAS** contaminer l'eau d'irrigation, les sources d'eau potable ni les habitats aquatiques en procédant au nettoyage de l'équipement ou à l'élimination des déchets.

Application au moyen d'un pulvérisateur pour grandes cultures : **NE PAS** appliquer pendant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer lorsque le vent souffle par rafales. **NE PAS** appliquer sous forme de gouttelettes de taille inférieure à la classification « moyenne » de l'ASAE (S572.1). La rampe doit être placée à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

Appliquer avec prudence si les conditions créent un risque dérive vers des personnes non protégées ou avec des aliments, des fourrages ou d'autres plantes et cultures qui pourraient être endommagées ou devenir impropres à la vente, à l'utilisation ou à la consommation.

Utiliser les gouttelettes les plus grosses possibles permettant d'obtenir une efficacité acceptable. Pour éviter le plus possible la formation de très petites gouttelettes, choisir un type de buses approprié et les positionner de manière à ce qu'elles ne soient pas orientées directement dans le courant.

Appliquer lorsque la vitesse du vent favorise un dépôt ciblé de la solution.

Ne pas appliquer pendant les inversions de température. Les inversions sont caractérisées par un air stable et des températures croissantes à mesure qu'on s'éloigne du sol en hauteur. La présence de bruine ou de brume peut être un signe d'inversion dans les zones humides. Lorsque la réglementation locale le permet, l'applicateur peut détecter la présence d'une inversion s'il produit de la fumée et observe ensuite une couche de fumée près de la surface du sol.

Un taux d'humidité faible et une température élevée augmentent le taux d'évaporation des gouttelettes pulvérisées et par conséquent, la probabilité d'une dérive accrue. Éviter d'appliquer en présence d'un taux d'humidité faible et/ou de températures élevées.

Tout l'équipement d'épandage au sol doit être bien entretenu et étalonné avec l'utilisation d'un support de pulvérisation approprié.

ZONES TAMPONS

Aucune zone tampon n'est requise si on utilise les méthodes de pulvérisation ou l'équipement suivants : pulvérisateur manuel, pulvérisateur à dos ou traitement localisé, ou capuchon faible garde au sol ou pulvérisateurs blindés qui assurent la dérive de pulvérisation ne sont pas en contact avec les fruits du verger des cultures ou le feuillage.

Pour l'application sur des emprises, une zone tampon pour protéger les habitats terrestres vulnérables n'est pas requise. Cependant, il faut utiliser les meilleures stratégies d'application existantes qui minimisent la dérive hors cible, y compris celles liées aux conditions météorologiques (par ex. direction du vent, vitesse des vents réduits) et à l'équipement de pulvérisation (par ex. grosses gouttelettes, minimisation de la hauteur au-dessus de la canopée). Les préposés à l'application doivent toutefois observer les zones tampons spécifiées pour la protection des habitats aquatiques vulnérables.

Les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (tels que les pâturages, forêts, plantations brise-vent, terres à bois, haies, zones riveraines et bosquets d'arbustes) et des habitats sensibles d'eau douce (tels que les lacs, cours d'eau, marécages, étangs, fondrières des Prairies, marais, réservoirs et terres humides) et habitats estuariens ou marins.

Méthode d'application	Culture	Zones tampons (mètres) requises pour la protection de :				
		Habitats d'eau douce profondeur de:		Habitats estuariens ou marins profondeur de:		Habitats terrestres
		Moins de 1 m	Plus de 1 m	Moins de 1 m	Plus de 1 m	
Pulvérisateur pour grandes cultures	Pommes de terre, patates douces	2	1	0	0	5
	Oignons secs	2	1	0	0	10
	Fraises, céleri, poivrons de plein champ, brocoli	3	1	1	0	10
	Menthe	4	2	1	0	15
	Asperges	5	2	1	1	20
	Sols nus, espaces non cultivés, fruits à pépins, vignes, bleuets en corymbe, bleuets nains, fruits à noyau, arbres à noix, mûres et framboises	5	2	1	1	25*

*Des zones tampons pour protéger les habitats terrestres vulnérables ne sont pas nécessaires dans le cas d'application sur des emprises y compris le ballast de voie ferrée, les emprises de chemin de fer et d'hydro-électricité et les raccordements d'utilités

Pour les mélanges en cuve, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon la plus large (la plus restrictive) requise parmi les produits utilisés dans le mélange; utiliser les gouttelettes les plus grosses possibles (catégories de l'ASAE) recommandées dans les étiquettes des produits utilisés dans le mélange.

Les zones tampons de la dérive de pulvérisation de ce produit peuvent être modifiés en fonction des conditions météorologiques et la configuration de l'équipement de pulvérisation en accédant à la calculatrice de zone tampon sur le site web de l'agence de réglementation de la lutte antiparasitaire.

AVIS À L'ACHETEUR/UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'UTILISER CE PRODUIT POUR UN USAGE SPÉCIAL :

Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour les usages décrits dans cette section de l'étiquette n'a pas été élaboré par Valent Canada, Inc.; il a été homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour usages limités demandés par les utilisateurs. Valent Canada, Inc. ne fait aucune représentation et n'offre aucune

garantie de rendement (efficacité) ni de tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est utilisé pour l'usage décrit dans cette étiquette. Conséquemment, l'acheteur et l'utilisateur assument tous risques ou dommages et dégagent Valent Canada, Inc. et Valent Professional Products de toute responsabilité quant aux risques ou dommages relatifs à l'efficacité ou à la phytotoxicité du produit dans l'usage décrit dans cette étiquette.

MODE D'EMPLOI POUR L'UTILISATION DANS LES OIGNONS SECS

L'herbicide Chateau WDG procure une suppression résiduelle des mauvaises herbes graminées et dicotylédones sensibles figurant sur cette étiquette et contribue à la suppression des mauvaises herbes résistantes à l'acétolactate-synthétase (ALS). La durée de persistance de l'effet herbicide varie en fonction de la dose utilisée, des précipitations et de la température. La durée de la suppression résiduelle diminue avec l'augmentation des températures et des précipitations et sur les sols à forte teneur en matière organique ou en argile, ou les deux.

Les applications effectuées dans des sols mal drainés et/ou dans des conditions froides et pluvieuses peuvent causer des dommages à la culture. On peut réduire le risque de dommages en s'assurant que les sols sont bien drainés. Irriguer avec soin après l'application pour s'assurer que le sol traité n'est pas projeté sur la surface du feuillage ni sur une culture adjacente. Le sol traité projeté ou transporté par le vent sur une culture qui vient de lever peut causer des dommages temporaires.

Il faut de l'humidité pour activer l'herbicide Chateau WDG dans le sol et obtenir une suppression des mauvaises herbes. En cas de temps sec suivant l'application de l'herbicide Chateau WDG, l'efficacité pourrait être réduite. Toutefois, si un degré d'humidité adéquat suit les conditions sèches, l'herbicide Chateau WDG supprimera les mauvaises herbes sensibles en germination. L'herbicide Chateau WDG pourrait ne pas supprimer les mauvaises herbes qui germent après l'application mais avant que l'herbicide ne soit activé par la pluie ou l'irrigation, ou les mauvaises herbes qui germent à travers les fissures créées par la sécheresse du sol.

En l'absence d'une humidité adéquate après l'application de l'herbicide Chateau WDG, on peut améliorer la suppression des mauvaises herbes par l'apport d'au moins ½ à 1 cm d'eau. La suppression sera réduite en cas d'incorporation mécanique dans le sol ou si les mauvaises herbes levées sont éliminées par sarclage.

- Éviter le chevauchement des surfaces traitées, à défaut de quoi la culture pourrait être gravement endommagée.
- Ne pas appliquer par voie aérienne.
- Appliquer l'herbicide Chateau WDG par voie terrestre, au moyen d'un pulvérisateur commercial standard muni de buses à jet plat ou de submersion (traitements de prélevée seulement) conçues pour fournir la pression et le volume de pulvérisation souhaités, de manière à obtenir une couverture uniforme.
- Ne pas appliquer ce produit à l'aide d'un système d'irrigation, quel qu'il soit.
- La culture subira de graves dommages si le sol est inondé après l'application de l'herbicide Chateau WDG.
- Appliquer une seule fois par saison de croissance.
- Ne pas appliquer sur les sols contenant plus de 90 % de sable et de gravier.
- Ne pas appliquer sur les sols de texture fine.
- Ne mélanger à aucun autre produit à l'exception de l'herbicide ProwlH2O, ni à un adjuvant, à défaut de quoi des blessures importantes peuvent survenir. Ne pas mélanger avec d'autres formules contenant du pendiméthaline.
- Appliquer entre les stades de 2 à 6 feuilles sur les oignons repiqués, et entre les stades de 3 à 6 feuilles sur les oignons semés directement en pleine terre, avant la levée des mauvaises herbes.
- Utiliser des volumes d'eau appropriés, de manière à obtenir une bonne couverture de la culture.
- Ne pas appliquer moins de 45 jours avant la récolte.

- Ce produit ne supprime pas les mauvaises herbes levées.

OIGNONS SECS – Doses d'emploi et mauvaises herbes			
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	Type de sol¹	DOSE (g/ha)	REMARQUES
Amarante à racine rouge (<i>Amaranthus retroflexus</i>) Amarante de Powell (<i>Amaranthus powellii</i>) Petite herbe à poux (<i>Ambrosia artemisiifolia</i>) Chénopode blanc (<i>Chenopodium album</i>) Morelle poilue (<i>Solanum sarachoides</i>) Morelle noire de l'est (<i>Solanum ptycanthum</i>) Kochia à balais (<i>Kochia scoparia</i>) Vergerette du Canada (<i>Conyza canadensis</i>)	Sols minéraux de texture grossière ou moyenne, avec <5 % de matière organique et terres noires	140	Appliquer avant la levée des mauvaises herbes.

¹Répression seulement dans les terres noires et les sols minéraux de texture moyenne contenant <5 % de matière organique

MODE D'EMPLOI POUR L'UTILISATION DANS LES POMMES DE TERRE - (ouest du Canada seulement)

L'utilisation de l'herbicide Chateau WDG est limitée au Manitoba, en Saskatchewan, en Alberta et en Colombie-Britannique. Ne pas utiliser sur la pomme de terre dans d'autres provinces.

Les applications effectuées dans des sols mal drainés et/ou dans des conditions froides et pluvieuses peuvent causer d'importants dommages à la culture. La culture subira de graves dommages si le sol est inondé après l'application de l'herbicide Chateau WDG. Le sol traité projeté sur une culture qui vient de lever peut causer des dommages temporaires.

Il faut de l'humidité pour activer l'herbicide Chateau WDG dans le sol et obtenir une suppression résiduelle des mauvaises herbes. En cas de temps sec suivant l'application de l'herbicide Chateau WDG, l'efficacité pourrait être réduite. **L'herbicide Chateau WDG doit être activé avant la levée de la culture (fendillement du sol), à défaut de quoi celle-ci pourrait être gravement endommagée. Il est recommandé de fournir au moins ½ à 1 cm d'irrigation avant le fendillement du sol.**

Toutefois, si un degré d'humidité adéquat suit les conditions sèches, l'herbicide Chateau WDG supprimera les mauvaises herbes sensibles en germination qui figurent sur cette étiquette. L'herbicide Chateau WDG pourrait ne pas supprimer les mauvaises herbes qui germent après l'application mais avant que l'herbicide ne soit activé par la pluie ou l'irrigation, ou les mauvaises herbes qui germent à travers les fissures créées par la sécheresse du sol.

DIRECTIVES GÉNÉRALES et PRÉCAUTIONS

- Ne pas appliquer plus de 105 g de l'herbicide Chateau WDG à l'hectare au cours d'une même saison de croissance.
- Ne pas appliquer après le fendillement du sol. Il s'ensuivrait de graves dommages.
- Ne pas appliquer ce produit à l'aide d'un système d'irrigation, quel qu'il soit.
- Utiliser des volumes d'eau appropriés, de manière à obtenir une bonne couverture de la culture.
- L'incorporation au sol ou le déplacement du sol en surface réduiront l'efficacité du traitement.
- L'herbicide Chateau WDG peut être appliqué après le buttage des pommes de terre pour la répression en prélevée des mauvaises herbes énumérées ci-dessous. Il faut qu'un moins 5 cm de sol couvrent la portion végétative des plants au moment de l'application de l'herbicide Chateau WDG. L'application sur des pommes de terre dont la portion végétative serait couverte par moins de 5 cm de sol pourrait entraîner des

dommages inacceptables.

- Si le traitement est effectué avant le buttage, les mauvaises herbes qui lèvent après le buttage ne seront pas réprimées. La culture pourrait subir des dommages si l'herbicide Chateau WDG est appliqué au buttage.

POMMES DE TERRE – Doses d'emploi et mauvaises herbes			
MAUVAISES HERBES RÉPRIMÉES	Type de sol¹	DOSE (g/ha)	REMARQUES
Amarante à racine rouge (<i>Amaranthus retroflexus</i>) Amarante de Powell (<i>Amaranthus powellii</i>) Petite herbe à poux (<i>Ambrosia artemisiifolia</i>) Chénopode blanc (<i>Chenopodium album</i>) Morelle poilue (<i>Solanum sarachoides</i>) Morelle noire de l'est (<i>Solanum ptycanthum</i>) Kochia à balais (<i>Kochia scoparia</i>) Vergerette du Canada (<i>Conyza canadensis</i>)	Sols de texture grossière ou moyenne, <5 % de matière organique	105	Appliquer avant la levée des mauvaises herbes.

¹: Ne pas appliquer sur les sols contenant plus de 5 % de matière organique, ni sur les sols de texture fine.

MODE D'EMPLOI POUR L'UTILISATION DANS LES PATATES DOUCES

Les applications effectuées dans des sols mal drainés et/ou dans des conditions froides et pluvieuses peuvent causer d'importants dommages à la culture. La culture subira de graves dommages si le sol est inondé après l'application de l'herbicide Chateau WDG. Le sol traité projeté sur une culture qui vient de lever peut causer des dommages temporaires.

Il faut de l'humidité pour activer l'herbicide Chateau WDG dans le sol et obtenir une suppression résiduelle des mauvaises herbes. En cas de temps sec suivant l'application de l'herbicide Chateau WDG, l'efficacité pourrait être réduite. Toutefois, si un degré d'humidité adéquat suit les conditions sèches, l'herbicide Chateau WDG supprimera les mauvaises herbes sensibles en germination qui figurent sur cette étiquette. L'herbicide Chateau WDG pourrait ne pas supprimer les mauvaises herbes qui germent après l'application mais avant que l'herbicide ne soit activé par la pluie ou l'irrigation, ou les mauvaises herbes qui germent à travers les fissures créées par la sécheresse du sol.

DIRECTIVES GÉNÉRALES et PRÉCAUTIONS

- Ne pas appliquer plus de 105 g de l'herbicide Chateau WDG à l'hectare au cours d'une même saison de croissance.
- Appliquer dans le champ de patate douce avant le repiquage des plants. Ne pas appliquer après le repiquage des boutures.
- Ne pas planter de plantules/boutures produites en serre dans des champs traités avec Herbicide Chateau WDG.
- Ne pas utiliser sur une variété de patate sucrée autre que la variété "Beauregard", à moins que l'utilisateur n'ait fait l'essai de l'Herbicide Chateau WDG sur une autre variété et n'ait établi que la tolérance de la culture était acceptable.

- Ne pas utiliser comme ingrédient dans un mélange en cuve, si ce mélange est appliqué avant le repiquage.
- Utiliser des volumes d'eau appropriés, de manière à obtenir une bonne couverture de la culture.

PATATES DOUCES – Doses d'emploi et mauvaises herbes			
MAUVAISES HERBES RÉPRIMÉES	Type de sol¹	DOSE (g/ha)	REMARQUES
Amarante à racine rouge (<i>Amaranthus retroflexus</i>) Amarante de Powell (<i>Amaranthus powellii</i>) Petite herbe à poux (<i>Ambrosia artemisiifolia</i>) Chénopode blanc (<i>Chenopodium album</i>) Morelle poilue (<i>Solanum sarachoides</i>) Morelle noire de l'est (<i>Solanum ptycanthum</i>) Kochia à balais (<i>Kochia scoparia</i>) Vergerette du Canada (<i>Conyza canadensis</i>)	Sols de texture grossière ou moyenne, <5 % de matière organique	105	Appliquer avant le repiquage des patates douces, et avant la levée des mauvaises herbes.

¹: Ne pas appliquer sur les sols contenant plus de 5 % de matière organique, ni sur les sols de texture fine.

MODE D'EMPLOI POUR L'UTILISATION DANS LES FRUITS À PÉPINS (POMMES ET POIRES) ET LA VIGNE

L'herbicide Chateau WDG procure une suppression résiduelle des mauvaises herbes graminées et dicotylédones sensibles figurant sur cette étiquette et contribue à la suppression des mauvaises herbes résistantes à l'acétolactate-synthétase (ALS). La durée de persistance de l'effet herbicide varie en fonction de la dose utilisée, des précipitations et de la température. La durée de la suppression résiduelle diminue avec l'augmentation des températures et des précipitations et sur les sols à forte teneur en matière organique ou en argile, ou les deux.

Les applications effectuées dans des sols mal drainés et/ou dans des conditions froides et pluvieuses peuvent causer des dommages à la culture. On peut réduire le risque de dommages en s'assurant que les sols sont bien drainés.

Il faut de l'humidité pour activer l'herbicide Chateau WDG dans le sol et obtenir une suppression résiduelle des mauvaises herbes. En cas de temps sec suivant l'application de l'herbicide Chateau WDG, l'efficacité pourrait être réduite. Toutefois, si un degré d'humidité adéquat suit les conditions sèches, l'herbicide Chateau WDG supprimera les mauvaises herbes sensibles en germination. L'herbicide Chateau WDG pourrait ne pas supprimer les mauvaises herbes qui germent après l'application mais avant que l'herbicide ne soit activé par la pluie ou l'irrigation, ou les mauvaises herbes qui germent à travers les fissures créées par la sécheresse du sol.

En l'absence d'une humidité adéquate après l'application de l'herbicide Chateau WDG, on peut améliorer la suppression des mauvaises herbes par l'apport d'au moins ½ à 1 cm d'eau. La suppression résiduelle sera réduite en cas d'incorporation mécanique dans le sol ou si les mauvaises herbes levées sont éliminées par sarclage.

- Ne pas appliquer sur les sols de texture fine.
- L'herbicide Chateau WDG doit être utilisé en mélange avec du glyphosate présent sous forme de sel d'isopropylamine ou de potassium pour la suppression des mauvaises herbes levées. Consulter l'étiquette du

produit d'association pour connaître les doses, les recommandations, les restrictions et les précautions à prendre. Utiliser conformément aux directives et précautions les plus restrictives figurant sur les étiquettes des produits du mélange.

- N'appliquer que sur les arbres et les plantes ornementales bien établis. Ne pas traiter les plantes pendant les périodes de stress causé par des insectes, des maladies, des animaux, des conditions hivernales, le repiquage ou autre.
- L'herbicide Chateau WDG devrait être appliqué en traitement généralisé uniforme sur le sol du verger, ou en bandes uniformes dirigées à la base des troncs ou des ceps.
- Ne pas appliquer plus de deux fois par saison de croissance.
- Ne pas effectuer d'application séquentielle à moins de 30 jours du premier traitement.
- Éviter l'application directe ou indirecte sur le feuillage ou l'écorce verte (y compris les rameaux non lignifiés; à l'exception des gourmands indésirables).
- Utiliser des volumes d'eau appropriés, de manière à obtenir une bonne couverture de la culture.
- Ne pas appliquer sur les chemins de ferme ou les routes où la circulation des véhicules peut faire en sorte que des poussières traitées soient soulevées et se déposent sur des cultures ou sur la végétation que l'on souhaite conserver.
- Ne pas appliquer à moins de 100 mètres de poiriers qui ne sont pas en dormance.
- Ne pas appliquer sur des sols poudreux ou sur des sols qui risquent d'être déplacés par le vent, à moins de pouvoir les irriguer immédiatement après l'application.
- Ne pas appliquer par voie aérienne. Utiliser un équipement d'application terrestre seulement.

APPLICATION DANS LES FRUITS À PÉPINS (pommes et poires) :

- Ne pas traiter les pommiers ou les poiriers établis depuis moins d'un an, à moins qu'ils ne soient protégés du contact avec la solution pulvérisée au moyen d'une enveloppe ou d'un tube non poreux ou d'un contenant ciré.
- Dans les pommiers, ne pas appliquer après le débourrement à moins d'utiliser un équipement de pulvérisation muni d'écrans ou de cônes antidérive et que l'applicateur puisse s'assurer que la dérive n'entre pas en contact avec le feuillage ou les fruits.
- Ne pas appliquer moins de 60 jours avant la récolte.
- Toutes les applications dans les poiriers ou à moins de 100 mètres de poiriers doivent être effectuées après la fin de la récolte à l'automne ou au moins 2 mois avant le débourrement au printemps.
- Ne traiter que les poiriers en dormance.

APPLICATION DANS LA VIGNE :

- Ne pas appliquer sur les vignes établies depuis moins de 2 ans.
- Ne pas appliquer sur les vignes qui ne sont pas supportées par un treillis ou un tuteur, à moins qu'elles ne tiennent solidement sur pied.
- Ne pas appliquer moins de 60 jours avant la récolte.
- Les nouvelles plantations de variétés franc de pied (plantées sur leurs propres racines), comme le raisin *Concord*, devraient être plantées de telle sorte que toutes les racines se trouvent à au moins 20 cm sous la surface du sol, pour pouvoir être traitées. Dans certaines situations, ceci peut nécessiter un buttage autour des nouveaux ceps, de sorte qu'une fois la butte stabilisée, son sommet se situe à 10-12,5 cm au-dessus du sol du vignoble.

Vignes à jus, à raisins secs et à vin – Moment du traitement

- Ne pas appliquer entre le débourrement et la récolte finale, à moins d'utiliser un équipement de pulvérisation muni d'écrans ou de cônes antidérive et que l'applicateur puisse s'assurer que la dérive n'entre pas en contact avec le feuillage ou les fruits. **DES DOMMAGES INACCEPTABLES RISQUENT DE SURVENIR SI LE**

PRODUIT ENTRE EN CONTACT AVEC DES STRUCTURES NON DORMANTES. Les traitements effectués au moyen d'un pulvérisateur muni d'écrans ou de cônes antidérive pendant cette période ne doivent pas contenir de glyphosate ni de produits contenant du glyphosate.

Raisins de table – Moment du traitement

- L'herbicide **Chateau WDG** peut être appliqué pendant la période qui suit la récolte finale à l'automne.
- Ne pas appliquer après le débourrement au printemps.

FRUITS À PÉPINS (POMMES ET POIRES) ET VIGNES - Doses d'emploi et mauvaises herbes			
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	Type de sol¹	DOSE (g/ha)	REMARQUES
Amarante à racine rouge (<i>Amaranthus retroflexus</i>) Amarante de Powell (<i>Amaranthus powellii</i>) Petite herbe à poux (<i>Ambrosia artemisiifolia</i>) Chénopode blanc (<i>Chenopodium album</i>) Sétaire verte (<i>Setaria viridis</i>) Morelle poilue (<i>Solanum sarachoides</i>) Pissenlit (<i>Taraxacum officinale</i>) Morelle noire de l'est (<i>Solanum ptycanthum</i>) Kochia à balais (<i>Kochia scoparia</i>) Vergerette du Canada (<i>Conyza canadensis</i>)	Texture grossière, <5 % de matière organique	280	Prélevée : Appliquer avant la levée des mauvaises herbes. Postlevée : Une fois les mauvaises herbes levées, appliquer l'herbicide Chateau WDG mélange en cuve ² avec un produit de glyphosate présent sous forme de sel d'isopropylamine ou de potassium, à raison de 1,2 kg m.a./ha.
	Texture moyenne, <5 % de matière organique	420	

¹: Ne pas appliquer sur les sols contenant plus de 5 % de matière organique, ni sur les sols de texture fine.

²: Consulter l'étiquette du produit d'association pour connaître les recommandations, les restrictions et les précautions à prendre. Utiliser conformément aux directives les plus restrictives figurant sur les étiquettes des produits du mélange.

MODE D'EMPLOI POUR L'UTILISATION DANS LES ARBRES À NOIX (y compris Amandier, Hêtre, Chêne à gros fruits, Noyer cendré, Anacardier, Châtaignier, Châtaignier de chinquapin, Aveline (Noisetier), Ginko, Noyer du Japon, Caryer, Marronnier du Japon, Araucaria du Chili, Pacanier, Pin pignon. Noyer commun, Noyer noir, Xanthoceras à feuilles de sorbier, variétés, cultivars et/ou hybrides de ces espèces

L'herbicide Chateau WDG procure une suppression résiduelle des mauvaises herbes graminées et dicotylédones sensibles figurant sur cette étiquette et contribue à la suppression des mauvaises herbes résistantes à l'acétolactate-synthétase (ALS). La durée de persistance de l'effet herbicide varie en fonction de la dose utilisée, des précipitations et de la température. La durée de la suppression résiduelle diminue avec l'augmentation des températures et des précipitations et sur les sols à forte teneur en matière organique ou en argile, ou les deux.

Les applications effectuées dans des sols mal drainés et/ou dans des conditions froides et pluvieuses peuvent causer des dommages à la culture. On peut réduire le risque de dommages en s'assurant que les sols sont bien drainés.

Il faut de l'humidité pour activer l'herbicide Chateau WDG dans le sol et obtenir une suppression résiduelle des mauvaises herbes. En cas de temps sec suivant l'application de l'herbicide Chateau WDG, l'efficacité pourrait être réduite. Toutefois, si un degré d'humidité adéquat suit les conditions sèches, l'herbicide Chateau WDG supprimera les mauvaises herbes sensibles en germination. L'herbicide Chateau WDG pourrait ne pas supprimer les mauvaises herbes qui germent après l'application mais avant que l'herbicide ne soit activé par la pluie ou l'irrigation, ou les mauvaises herbes qui germent à travers les fissures créées par la sécheresse du sol.

En l'absence d'une humidité adéquate après l'application de l'herbicide Chateau WDG, on peut améliorer la suppression des mauvaises herbes par l'apport d'au moins ½ à 1 cm d'eau. La suppression résiduelle sera réduite en cas d'incorporation mécanique dans le sol ou si les mauvaises herbes levées sont éliminées par sarclage.

- L'herbicide Chateau WDG devrait être appliqué en traitement généralisé uniforme sur le sol du verger, ou en bandes uniformes dirigées à la base des troncs ou des ceps.
- Ne pas appliquer sur les sols de texture fine.
- Ne pas traiter les arbres établis depuis moins d'un an, à moins qu'ils ne soient protégés du contact avec la solution pulvérisée au moyen d'une enveloppe ou d'un tube non poreux ou d'un contenant ciré.
- Éviter l'application directe ou indirecte sur le feuillage ou l'écorce verte
- Appliquer après le débourrement à la récolte finale en utilisant l'équipement d'application blindé si l'applicateur peut assurer que la dérive de pulvérisation ne viendra pas en contact avec les végétaux non visés, les fruits des cultures et / ou le feuillage.
- Ne pas appliquer plus de deux fois par saison de croissance.
- Ne pas effectuer d'application séquentielle à moins de 30 jours du premier traitement.
- Ne pas appliquer moins de 60 jours avant la récolte.
- Utiliser des volumes d'eau appropriés, de manière à obtenir une bonne couverture de la culture.
- Ne pas appliquer sur les chemins de ferme ou les routes où la circulation des véhicules peut faire en sorte que des poussières traitées soient soulevées et se déposent sur des cultures ou sur la végétation que l'on souhaite conserver.
- Ne pas appliquer à moins de 100 mètres de poiriers qui ne sont pas en dormance.
- Ne pas appliquer sur des sols poudreux ou sur des sols qui risquent d'être déplacés par le vent, à moins de pouvoir les irriguer immédiatement après l'application.
- Ne pas appliquer par voie aérienne. Utiliser un équipement d'application terrestre seulement.

ARBRES À NOIX - Doses d'emploi et mauvaises herbes

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	Type de sol ¹	DOSE (g/ha)	REMARQUES
Amarante à racine rouge (<i>Amaranthus retroflexus</i>)	Texture grossière, <5 % de matière organique	280	Appliquer avant la levée des mauvaises herbes.
Amarante de Powell (<i>Amaranthus powellii</i>)			
Petite herbe à poux (<i>Ambrosia artemisiifolia</i>)	Texture moyenne, <5 % de matière organique	420	
Chénopode blanc (<i>Chenopodium album</i>)			
Sétaire verte (<i>Setaria viridis</i>)			
Morelle poilue (<i>Solanum sarachoides</i>)			
Pissenlit (<i>Taraxacum officinale</i>)			
Morelle noire de l'est (<i>Solanum ptycanthum</i>)			
Kochia à balais (<i>Kochia scoparia</i>)			

Vergereette du Canada (<i>Conyza canadensis</i>)			
--	--	--	--

¹: Ne pas appliquer sur les sols contenant plus de 5 % de matière organique, ni sur les sols de texture fine.

MODE D'EMPLOI DANS LES FRAISES

Les applications effectuées dans des sols mal drainés et/ou dans des conditions froides et pluvieuses peuvent causer des dommages à la culture. La culture subira de graves dommages si le sol est inondé après l'application de l'herbicide Chateau WDG. On peut réduire le risque de dommages en s'assurant que les sols sont bien drainés.

Il faut de l'humidité pour activer l'herbicide Chateau WDG dans le sol et obtenir une suppression résiduelle des mauvaises herbes. En cas de temps sec suivant l'application de l'herbicide Chateau WDG, l'efficacité pourrait être réduite. Toutefois, si un degré d'humidité adéquat suit les conditions sèches, l'herbicide Chateau WDG supprimera les mauvaises herbes sensibles en germination. L'herbicide Chateau WDG pourrait ne pas supprimer les mauvaises herbes qui germent après l'application mais avant que l'herbicide ne soit activé par la pluie ou l'irrigation, ou les mauvaises herbes qui germent à travers les fissures créées par la sécheresse du sol.

En l'absence d'une humidité adéquate après l'application de l'herbicide Chateau WDG, on peut améliorer la suppression des mauvaises herbes par l'apport d'au moins ½ à 1 cm d'eau. La suppression sera réduite en cas d'incorporation mécanique dans le sol ou si les mauvaises herbes levées sont éliminées par sarclage.

- Ne pas appliquer plus d'une fois par saison de croissance.
- Utiliser des volumes d'eau appropriés, de manière à obtenir une bonne couverture de la culture.
- Ne pas appliquer ce produit à l'aide d'un système d'irrigation, quel qu'il soit.
- Faire en sorte que la dérive de pulvérisation ne puisse entrer en contact avec les fruits ou le feuillage.
- L'application après la nouaison peut moucheter les fruits et doit être évitée. Ne pas appliquer après la nouaison.
- Des dommages inacceptables, y compris une perte de rendement, risquent de survenir si le produit entre en contact avec des structures non dormantes.

FRAISES – Doses d'emploi et mauvaises herbes

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	Type de sol ¹	DOSE (g/ha)	REMARQUES
-----------------------------	--------------------------	-------------	-----------

<p>Amarante à racine rouge (<i>Amaranthus retroflexus</i>) Amarante de Powell (<i>Amaranthus powellii</i>) Petite herbe à poux (<i>Ambrosia artemisiifolia</i>) Chénopode blanc (<i>Chenopodium album</i>) Morelle poilue (<i>Solanum sarachoides</i>) Pissenlit (<i>Taraxacum officinale</i>) Morelle noire de l'est (<i>Solanum ptycanthum</i>) Kochia à balais (<i>Kochia scoparia</i>) Vergerette du Canada (<i>Conyza canadensis</i>)</p> <p><i>Répression seulement :</i> Sétaire verte (<i>Setaria viridis</i>)</p>	<p>Sols de texture grossière ou moyenne, <5 % de matière organique</p>	<p>210</p>	<p>Appliquer avant la levée des mauvaises herbes.</p> <p>On peut faire un traitement généralisé dans les fraises en dormance.</p> <p>À toute autre période que le stade dormant, appliquer uniquement au milieu des rangs de fraises, au moyen d'un équipement de pulvérisation muni d'écrans ou de cônes antidérive.</p>
---	---	------------	---

¹: Ne pas appliquer sur les sols contenant plus de 5 % de matière organique, ni sur les sols de texture fine.

MODE D'EMPLOI DANS LA MENTHE (menthe poivrée et menthe verte)

L'herbicide Chateau WDG procure une suppression résiduelle des mauvaises herbes à feuilles larges et graminées susceptibles énumérées sur cette étiquette et contribue à la suppression des mauvaises herbes résistantes à l'acétolactate synthase (ALS). La durée de la suppression résiduelle varie en fonction de la dose utilisée, des précipitations et de la température. La durée de la suppression résiduelle diminue avec l'augmentation des températures et des précipitations et sur les sols à forte teneur en matière organique et/ou en argile.

Les applications effectuées sur des sols mal drainés et/ou dans des conditions froides et pluvieuses peuvent causer des dommages à la culture. Des dommages sévères peuvent survenir lorsque les sols sont inondés après une application de l'herbicide Chateau WDG. On peut réduire le risque de dommages aux cultures en s'assurant que les sols sont bien drainés. Irriguer avec soin après l'application pour s'assurer que le sol traité n'est pas projeté sur la surface du feuillage ni sur une culture adjacente. Le sol traité projeté ou transporté par le vent sur une culture qui vient de lever peut causer des dommages temporaires.

Il faut de l'humidité pour activer l'herbicide Chateau WDG dans le sol et obtenir une suppression des mauvaises herbes. Un temps sec suivant l'application de l'herbicide Chateau WDG pourrait réduire l'efficacité. Toutefois, si un degré d'humidité adéquat suit les conditions sèches, l'herbicide Chateau WDG supprimera les mauvaises herbes sensibles en germination. L'herbicide Chateau WDG pourrait ne pas supprimer les mauvaises herbes qui germent après l'application mais avant que l'herbicide ne soit activé par la pluie ou l'irrigation, ou les mauvaises herbes qui germent à travers les fissures créées par la sécheresse du sol.

En l'absence d'une humidité adéquate après l'application de l'herbicide Chateau WDG, on peut améliorer la suppression des mauvaises herbes par l'apport d'au moins ½ à 1 cm d'eau. La suppression sera réduite en cas

d'incorporation mécanique dans le sol ou si les mauvaises herbes levées sont supprimées par sarclage.

- Ne pas appliquer par voie aérienne.
- Ne pas appliquer ce produit à l'aide d'un système d'irrigation, quel qu'il soit.
- Utiliser des volumes d'eau appropriés, de manière à obtenir une bonne couverture de la culture.
- Pour la suppression des mauvaises herbes en prélevée. Ce produit ne supprime pas les mauvaises herbes levées.
- Appliquer une seule fois par saison.
- Appliquer l'herbicide Chateau WDG à raison de 280 g / ha au printemps, avant l'émergence des mauvaises herbes.
- Appliquer uniquement sous forme d'application de printemps sur la menthe dormante, avant l'émergence de nouvelles pousses. L'application sur la menthe non dormante peut causer des dommages inacceptables à la culture.
- Ne pas appliquer dans les 80 jours précédant la récolte.
- Ne pas appliquer sur la menthe en rangée ni sur les jeunes plants de menthe ; utiliser uniquement sur la menthe établie.
- Ne pas appliquer sur la menthe qui a été affaiblie par des maladies, des insectes, des nématodes, la sécheresse, les sels du sol, un pH élevé du sol, des traitements antiparasitaires antérieurs, des dommages consécutifs à l'hiver ou à une double coupe, à défaut de quoi la culture pourrait être endommagée. Appliquer seulement sur la menthe vigoureuse et en santé dont les rhizomes sont intacts.
- Appliquer au printemps avant l'émergence des nouvelles pousses.
- Ne pas appliquer sur les peuplements établis depuis plus de 3 ans.

Beaucoup de facteurs météorologiques connexes, y compris des vents forts, des éclaboussures, de fortes pluies ou du temps froid au moment ou à peu de temps de l'émergence de la menthe, peuvent entraîner des blessures à la menthe dans les champs traités avec l'herbicide Chateau WDG. L'utilisateur doit évaluer ces risques avant d'utiliser l'herbicide Chateau WDG.

MENTHE – Dose d'emploi et mauvaises herbes			
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	Type de sol	DOSE (g/ha)	REMARQUES
Amarante à racine rouge (<i>Amaranthus retroflexus</i>) Amarante de Powell (<i>Amaranthus powellii</i>) Petite herbe à poux (<i>Ambrosia</i>)	Sols de texture grossière, <5 % de matière organique	280	Appliquer seulement sur la menthe établie et en dormance pour la suppression des mauvaises herbes en prélevée. L'application sur la menthe non dormante ou sur de jeunes plants (en rangée) (du piquage des racines de menthe jusqu'à la première coupe), peut entraîner des dommages inacceptables à la culture. Appliquer l'herbicide Chateau WDG en prélevée au

<p><i>artemisiifolia</i> Chénopode blanc (<i>Chenopodium album</i>) Sétaire verte (<i>Setaria viridis</i>) Morelle poilue (<i>Solanum sarachoides</i>) Pissenlit (<i>Taraxacum officinale</i>) Morelle noire de l'est (<i>Solanum ptycanthum</i>) Kochia à balais (<i>Kochia scoparia</i>) Vergerette du Canada (<i>Conyza canadensis</i>)</p>			<p>printemps pour la suppression résiduelle des mauvaises herbes au moyen d'une seule application.</p> <p>Dans les champs labourés ou hersés après une application de l'herbicide Chateau WDG, l'activité de prélevée sera moins efficace. Dans les champs irrigués par rigoles d'infiltration, les rigoles pratiquées après une application de l'herbicide Chateau WDG ont pour effet d'exposer le sol non traité et de briser la barrière formée par l'herbicide, ce qui entraînera une suppression réduite des mauvaises herbes.</p>
--	--	--	---

MODE D'EMPLOI DANS LES BLEUETS NAINS

L'herbicide Chateau WDG procure une suppression résiduelle des mauvaises herbes graminées et dicotylédones sensibles figurant sur cette étiquette et contribue à la suppression des mauvaises herbes résistantes à l'acétolactate-synthétase (ALS).

Les applications effectuées dans des sols mal drainés et/ou dans des conditions froides et pluvieuses peuvent causer des dommages à la culture. On peut réduire le risque de dommages en s'assurant que les sols sont bien drainés.

Il faut de l'humidité pour activer l'herbicide Chateau WDG dans le sol et obtenir une suppression résiduelle des mauvaises herbes. En cas de temps sec suivant l'application de l'herbicide Chateau WDG, l'efficacité pourrait être réduite. Toutefois, si un degré d'humidité adéquat suit les conditions sèches, l'herbicide Chateau WDG supprimera les mauvaises herbes sensibles en germination. L'herbicide Chateau WDG pourrait ne pas supprimer les mauvaises herbes qui germent après l'application mais avant que l'herbicide ne soit activé par la pluie ou l'irrigation, ou les mauvaises herbes qui germent à travers les fissures créées par la sécheresse du sol.

En l'absence d'une humidité adéquate après l'application de l'herbicide Chateau WDG, on peut améliorer la suppression des mauvaises herbes par l'apport d'au moins ½ à 1 cm d'eau. La suppression sera réduite en cas d'incorporation mécanique dans le sol ou si les mauvaises herbes levées sont supprimées par sarclage.

- Toutes les applications doivent être faites sur les bleuets nains en période de dormance. Des dommages inacceptables, y compris une perte de rendement, peuvent se produire si ce produit entre en contact avec des structures non dormantes.
- Ne pas appliquer plus de deux fois par saison de croissance. Ne pas faire de traitement séquentiel dans les 30 jours suivant la première application.
- Utiliser des volumes d'eau appropriés, de manière à obtenir une bonne couverture de la culture.

- Ne pas appliquer par voie aérienne. Utiliser un équipement d'application terrestre seulement.

BLEUETS NAINS - Doses d'emploi et mauvaises herbes			
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	Type de sol¹	DOSE (g/ha)	REMARQUES
Amarante à racine rouge (<i>Amaranthus retroflexus</i>) Amarante de Powell (<i>Amaranthus powellii</i>) Petite herbe à poux (<i>Ambrosia artemisiifolia</i>) Chénopode blanc (<i>Chenopodium album</i>) Sétaire verte (<i>Setaria viridis</i>) Morelle poilue (<i>Solanum sarachoides</i>) Pissenlit (<i>Taraxacum officinale</i>) Morelle noire de l'est (<i>Solanum ptycanthum</i>) Kochia à balais (<i>Kochia scoparia</i>) Vergerette du Canada (<i>Conyza canadensis</i>)	Texture grossière, <5 % de matière organique	140	Appliquer avant la levée des mauvaises herbes.
	Texture moyenne, <5 % de matière organique	210	
MAUVAISES HERBES RÉPRIMÉES			
Mousse	Texture grossière. <5 % de matière organique	280	
	Texture moyenne, <5 % de matière organique	420	

¹: Ne pas appliquer sur les sols contenant plus de 5 % de matière organique, ni sur les sols de texture fine.

MODE D'EMPLOI DANS LES CULTURES DU SOUS-GROUPE 13-07A : MÛRES ET FRAMBOISES

L'herbicide Chateau WDG procure une suppression résiduelle des mauvaises herbes graminées et dicotylédones sensibles figurant sur cette étiquette et contribue à la suppression des mauvaises herbes résistantes à l'acétolactate-synthétase (ALS). La durée de persistance de l'effet herbicide varie en fonction de la dose utilisée, des précipitations et de la température. La durée de la suppression résiduelle diminue avec l'augmentation des températures et des précipitations et sur les sols à forte teneur en matière organique ou en argile, ou les deux.

Les applications effectuées dans des sols mal drainés et/ou dans des conditions froides et pluvieuses peuvent causer des dommages à la culture. On peut réduire le risque de dommages aux cultures en s'assurant que les sols sont bien drainés.

Il faut de l'humidité pour activer l'herbicide Chateau WDG dans le sol et obtenir une suppression résiduelle des mauvaises herbes. En cas de temps sec suivant l'application de l'herbicide Chateau WDG, l'efficacité pourrait être réduite. Toutefois, si un degré d'humidité adéquat suit les conditions sèches, l'herbicide Chateau WDG supprimera les mauvaises herbes sensibles en germination. L'herbicide Chateau WDG pourrait ne pas supprimer les mauvaises herbes qui germent après l'application mais avant que l'herbicide ne soit activé par la pluie ou l'irrigation, ou les

mauvaises herbes qui germent à travers les fissures créées par la sécheresse du sol.

En l'absence d'une humidité adéquate après l'application de l'herbicide Chateau WDG, on peut améliorer la suppression des mauvaises herbes par l'apport d'au moins ½ à 1 cm d'eau. La suppression sera réduite en cas d'incorporation mécanique dans le sol ou si les mauvaises herbes levées sont éliminées par sarclage.

- Ne pas appliquer sur les sols de texture fine.
- L'herbicide Chateau WDG devrait être appliqué en traitement généralisé uniforme sur le sol du verger, ou en bandes uniformes dirigées à la base des tiges.
- Ne pas appliquer plus de deux fois par saison de croissance.
- Ne pas effectuer d'application séquentielle à moins de 30 jours du premier traitement.
- Ne pas appliquer dans les 7 jours précédant la récolte.
- Éviter l'application directe ou indirecte sur le feuillage et les tiges vertes.
- La période idéale pour l'application de l'herbicide Chateau WDG est l'automne, de manière à maximiser la probabilité de pluie pour activer et déposer l'herbicide.
- Ne pas appliquer sur le dessus de la culture ni permettre à la solution pulvérisée d'entrer en contact avec une culture, que ce soit par une application directe ou par la dérive de la solution pulvérisée.
- Utiliser des volumes d'eau appropriés, de manière à obtenir une bonne couverture de la culture.
- Ne pas appliquer sur les chemins de ferme ou les routes où la circulation des véhicules peut faire en sorte que des poussières traitées soient soulevées et se déposent sur des cultures ou sur la végétation que l'on souhaite conserver.
- Ne pas appliquer à moins de 100 mètres de poiriers qui ne sont pas en dormance.
- Ne pas appliquer sur des sols poudreux ou sur des sols qui risquent d'être déplacés par le vent, à moins de pouvoir irriguer immédiatement après l'application.
- Ne pas appliquer du haut des airs. Utiliser un équipement d'application terrestre seulement.
- Cultures du sous-groupe 13-07A: Les mûres et les framboises peuvent présenter une tolérance variable aux herbicides, y compris l'herbicide Chateau WDG. Étant donné qu'on n'a pas testé tous les cultivars, variétés et hybrides de mûres et de framboises pour évaluer leur tolérance à l'herbicide Chateau WDG, le premier traitement devrait se limiter à une petite surface de chaque cultivar, variété et/ou hybride afin de confirmer sa tolérance avant d'adopter une pratique d'épandage général dans tous les champs.

CULTURES DU SOUS-GROUPE 13-07A : MÛRES ET FRAMBOISES (y compris mûre, mûre de Logan, framboise rouge et noire, framboise sauvage et leurs cultivars, variétés et hybrides) - Doses d'emploi et mauvaises herbes

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	Type de sol¹	DOSE (g/ha)	REMARQUES
------------------------------------	--------------------------------	--------------------	------------------

Amarante à racine rouge (<i>Amaranthus retroflexus</i>) Amarante de Powell (<i>Amaranthus powellii</i>) Petite herbe à poux (<i>Ambrosia artemisiifolia</i>) Chénopode blanc (<i>Chenopodium album</i>) Sétaire verte (<i>Setaria viridis</i>) Morelle poilue (<i>Solanum sarachoides</i>) Pissenlit (<i>Taraxacum officinale</i>) Morelle noire de l'est (<i>Solanum ptycanthum</i>) Kochia à balais (<i>Kochia scoparia</i>) Vergerette du Canada (<i>Conyza canadensis</i>)	Texture grossière ou moyenne, <5 % de matière organique	420	Prélevée: Appliquer avant la levée des mauvaises herbes.
---	---	-----	---

¹: Ne pas appliquer sur les sols contenant plus de 5 % de matière organique, ni sur les sols de texture fine.

MODE D'EMPLOI POUR L'UTILISATION DANS LE CÉLERI

L'herbicide **Chateau WDG** procure une suppression résiduelle des mauvaises herbes graminées et dicotylédones sensibles figurant sur cette étiquette et contribue à la suppression des mauvaises herbes résistantes à l'acétolactate-synthétase (ALS). La durée de la suppression résiduelle varie en fonction de la dose utilisée, des précipitations et de la température. La durée de la suppression résiduelle diminue avec l'augmentation des températures et des précipitations et sur les sols à forte teneur en matière organique et/ou en argile.

Les applications effectuées sur des sols mal drainés et/ou dans des conditions froides et pluvieuses peuvent causer des dommages à la culture. On peut réduire le risque de dommages aux cultures en s'assurant que les sols sont bien drainés. Irriguer avec soin après l'application pour s'assurer que le sol traité n'est pas projeté sur la surface du feuillage ni sur une culture adjacente. Le sol traité projeté ou transporté par le vent sur une culture qui vient de lever peut causer des dommages temporaires.

Il faut de l'humidité pour activer l'herbicide Chateau WDG dans le sol et obtenir une suppression des mauvaises herbes. Un temps sec suivant l'application de l'herbicide Chateau WDG pourrait réduire l'efficacité. Toutefois, si un degré d'humidité adéquat suit les conditions sèches, l'herbicide Chateau WDG supprimera les mauvaises herbes sensibles en germination. L'herbicide Chateau WDG pourrait ne pas supprimer les mauvaises herbes qui germent après l'application mais avant que l'herbicide ne soit activé par la pluie ou l'irrigation, ou les mauvaises herbes qui germent à travers les fissures créées par la sécheresse du sol.

En l'absence d'une humidité adéquate après l'application de l'herbicide **Chateau WDG**, on peut améliorer la suppression des mauvaises herbes par l'apport d'au moins ½ à 1 cm d'eau. La suppression des mauvaises herbes sera réduite en cas d'incorporation mécanique dans le sol ou si les mauvaises herbes levées sont éliminées par sarclage.

- Ne pas appliquer par voie aérienne.
- Ne pas appliquer ce produit à l'aide d'un système d'irrigation, quel qu'il soit.
- Utiliser des volumes d'eau appropriés, de manière à obtenir une bonne couverture de la culture.

- Pour la suppression des mauvaises herbes en prélevée. Ce produit ne supprime pas les mauvaises herbes levées.
- Ne pas appliquer plus de 210 g de l'herbicide Chateau WDG par hectare au cours d'une seule application.
- Ne pas appliquer plus de 210 g de l'herbicide Chateau WDG par hectare au cours d'une seule saison de croissance.
- Les plantes doivent être cultivées sur des buttes ou des couches de paillis en plastique dont la hauteur dépasse d'au moins 10 cm le milieu du rang traité et dont la largeur est d'au moins 60 cm.
Le jet de pulvérisation doit rester entre les buttes et ne doit entrer en contact qu'avec les 2,5 cm inférieurs du côté des buttes.
- Le jet de pulvérisation doit être dirigé vers le milieu des rangées, à distance de la plate-bande et en évitant le plus possible le contact avec le plastique, y compris les côtés de la plate-bande. Si le produit entre en contact avec le dessus des couches de paillis (où les plantes doivent être repiquées), des blessures graves peuvent survenir en cas de contact entre le feuillage et le plastique traité. Dans ce cas, une pluie ou une irrigation de 2,5 cm doit avoir lieu avant le repiquage afin de réduire les résidus de l'herbicide Chateau WDG.
- S'il ne pleut pas entre l'application et le repiquage, irriguer le champ traité de manière à fournir au moins ½ cm d'eau avant le repiquage.
- Toutes les applications doivent être faites avec un équipement muni d'écrans ou de cônes antidérive.
- Ne pas appliquer après le repiquage de la culture.
- Ne pas appliquer comme ingrédient dans un mélange en cuve.

CÉLERI - Doses d'emploi et mauvaises herbes			
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	Type de sol¹	DOSE (g/ha)	REMARQUES
Amarante à racine rouge (<i>Amaranthus retroflexus</i>) Amarante de Powell (<i>Amaranthus powellii</i>) Petite herbe à poux (<i>Ambrosia artemisiifolia</i>) Chénopode blanc (<i>Chenopodium album</i>) Sétaire verte (<i>Setaria viridis</i>) Morelle poilue (<i>Solanum sarachoides</i>) Pissenlit (<i>Taraxacum officinale</i>) Morelle noire de l'est (<i>Solanum ptycanthum</i>) Kochia à balais (<i>Kochia scoparia</i>) Vergerette du Canada (<i>Conyza canadensis</i>)	Texture grossière, <5 % de matière organique	140	Appliquer l'herbicide Chateau WDG au milieu des rangs avec un équipement muni d'écrans ou de cônes antidérive, avant le repiquage pour supprimer les mauvaises herbes en prélevée.
	Texture moyenne, <5 % de matière organique	210	
MAUVAISES HERBES RÉPRIMÉES			Une pluie ou une irrigation doit avoir lieu entre l'application et le repiquage pour activer le produit.
Amarante à racine rouge (<i>Amaranthus retroflexus</i>) Amarante de Powell (<i>Amaranthus powellii</i>) Petite herbe à poux (<i>Ambrosia artemisiifolia</i>) Chénopode blanc (<i>Chenopodium album</i>) Morelle poilue (<i>Solanum sarachoides</i>) Morelle noire de l'est (<i>Solanum ptycanthum</i>) Kochia à balais (<i>Kochia scoparia</i>) Vergerette du Canada (<i>Conyza canadensis</i>)	Terres noires	140	

¹: Ne pas appliquer sur les sols minéraux de texture fine.

MODE D'EMPLOI DANS LE BROCOLI (TRANSPLANTÉ)

L'herbicide **Chateau WDG** procure une suppression résiduelle des mauvaises herbes graminées et dicotylédones sensibles figurant sur cette étiquette et contribue à la suppression des mauvaises herbes résistantes à l'acétolactate-synthétase (ALS). La durée de la suppression résiduelle varie en fonction de la dose utilisée, des précipitations et de la température. La durée de la suppression résiduelle diminue avec l'augmentation des températures et des précipitations et sur les sols à forte teneur en matière organique et/ou en argile.

Les applications effectuées sur des sols mal drainés et/ou dans des conditions froides et pluvieuses peuvent causer des dommages à la culture. On peut réduire le risque de dommages aux cultures en s'assurant que les sols sont bien drainés. Irriguer avec soin après l'application pour s'assurer que le sol traité n'est pas projeté sur la surface du feuillage ni sur une culture adjacente. Le sol traité projeté ou transporté par le vent sur une culture qui vient de lever peut causer des dommages temporaires.

Il faut de l'humidité pour activer l'herbicide Chateau WDG dans le sol et obtenir une suppression des mauvaises herbes. Un temps sec suivant l'application de l'herbicide Chateau WDG pourrait réduire l'efficacité. Toutefois, si un degré d'humidité adéquat suit les conditions sèches, l'herbicide Chateau WDG supprimera les mauvaises herbes sensibles en germination. L'herbicide Chateau WDG pourrait ne pas supprimer les mauvaises herbes qui germent après l'application mais avant que l'herbicide ne soit activé par la pluie ou l'irrigation, ou les mauvaises herbes qui germent à travers les fissures créées par la sécheresse du sol.

En l'absence d'une humidité adéquate après l'application de l'herbicide **Chateau WDG**, on peut améliorer la suppression des mauvaises herbes par l'apport d'au moins ½ à 1 cm d'eau. La suppression des mauvaises herbes sera réduite en cas d'incorporation mécanique dans le sol ou si les mauvaises herbes levées sont éliminées par sarclage.

- Appliquer l'herbicide Chateau WDG au milieu des rangs avec un équipement muni d'écrans ou de cônes antidérive, avant le repiquage pour supprimer les mauvaises herbes en prélevée. Une pluie ou une irrigation doit avoir lieu entre l'application et le repiquage pour activer le produit. Toutes les applications doivent être effectuées au moyen d'un équipement muni d'écrans ou de cônes antidérive.
- Ne pas appliquer ce produit avec un système d'irrigation, quel qu'il soit.
- Utiliser des volumes d'eau appropriés, de manière à obtenir une bonne couverture de la culture.
- Pour la suppression des mauvaises herbes en prélevée. Ce produit ne supprime pas les mauvaises herbes levées.
- Ne pas appliquer plus de 210 g de l'herbicide Chateau WDG par hectare au cours d'une seule application.
- Ne pas appliquer plus de 210 g de l'herbicide Chateau WDG par hectare au cours d'une seule saison de croissance.
- Les plantes doivent être cultivées sur des buttes ou des couches de paillis en plastique dont la hauteur dépasse **d'au moins 10 cm** le milieu du rang traité et dont la largeur est **d'au moins 60 cm**.
Le jet de pulvérisation doit rester entre les buttes et ne doit entrer en contact qu'avec les 2,5 cm inférieurs du côté des buttes.
- Le jet de pulvérisation doit être dirigé vers le milieu des rangées, à distance des plates-bandes et en évitant le plus possible le contact avec le plastique, y compris les côtés de la plate-bande. Si le produit entre en contact avec le dessus des couches de paillis (où les plantes doivent être repiquées), des blessures graves peuvent survenir en cas de contact entre le feuillage et le plastique traité. Dans ce cas, une pluie ou une irrigation de 2,5 cm doit avoir lieu avant le repiquage afin de réduire les résidus de

l'herbicide Chateau WDG.

- S'il ne pleut pas entre l'application et le repiquage, irriguer le champ traité de manière à fournir au moins ½ cm d'eau avant le repiquage.
- Ne pas appliquer après le repiquage de la culture.
- Ne pas appliquer par voie aérienne. Utiliser un équipement d'application au sol seulement.

BROCOLI - Doses d'emploi et mauvaises herbes

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	Type de sol¹	DOSE (g/ha)	REMARQUES
Amarante à racine rouge (<i>Amaranthus retroflexus</i>) Amarante de Powell (<i>Amaranthus powellii</i>) Petite herbe à poux (<i>Ambrosia artemisiifolia</i>) Chénopode blanc (<i>Chenopodium album</i>) Sétaire verte (<i>Setaria viridis</i>) Morelle poilue (<i>Solanum sarachoides</i>) Pissenlit (<i>Taraxacum officinale</i>) Morelle noire de l'est (<i>Solanum ptycanthum</i>) Kochia à balais (<i>Kochia scoparia</i>) Vergerette du Canada (<i>Conyza canadensis</i>) <i>Répression seulement</i> Sétaire verte (<i>Setaria viridis</i>)	Texture grossière ou moyenne, <5 % de matière organique	210	Appliquer l'herbicide Chateau WDG au milieu des rangs avec un équipement muni d'écrans ou de cônes antidérive, avant le repiquage pour supprimer les mauvaises herbes en prélevée. Une pluie ou une irrigation doit avoir lieu entre l'application et le repiquage pour activer le produit.

¹: Ne pas appliquer sur les sols contenant plus de 5 % de matière organique, ni sur les sols de texture fine.

MODE D'EMPLOI DANS LES POIVRONS DE PLEIN CHAMP

L'herbicide Chateau WDG procure une suppression résiduelle des mauvaises herbes graminées et dicotylédones sensibles figurant sur cette étiquette et contribue à la suppression des mauvaises herbes résistantes à l'acétolactate-synthétase (ALS). La durée de persistance de l'effet herbicide varie en fonction de la dose utilisée, des précipitations et de la température. La durée de la suppression résiduelle diminue avec l'augmentation des températures et des précipitations et sur les sols à forte teneur en matière organique ou en argile, ou les deux.

Les applications effectuées dans des sols mal drainés et/ou dans des conditions froides et pluvieuses peuvent causer des dommages à la culture. On peut réduire le risque de dommages en s'assurant que les sols sont bien drainés. Irriguer avec soin après l'application pour s'assurer que le sol traité n'est pas projeté sur la surface du feuillage ni sur une culture adjacente. Le sol traité projeté ou transporté par le vent sur une culture qui vient de lever peut causer des dommages temporaires.

Il faut de l'humidité pour activer l'herbicide Chateau WDG dans le sol et obtenir une suppression résiduelle des mauvaises herbes. En cas de temps sec suivant l'application de l'herbicide Chateau WDG, l'efficacité pourrait être réduite. Toutefois, si un degré d'humidité adéquat suit les conditions sèches, l'herbicide Chateau WDG supprimera les mauvaises herbes sensibles en germination. L'herbicide Chateau WDG pourrait ne pas supprimer les mauvaises herbes qui germent après l'application mais avant que l'herbicide ne soit activé par la pluie ou l'irrigation, ou les mauvaises herbes qui germent à travers les fissures créées par la sécheresse du sol.

En l'absence d'une humidité adéquate après l'application de l'herbicide Chateau WDG, on peut améliorer la suppression des mauvaises herbes par l'apport d'au moins ½ à 1 cm d'eau. La suppression sera réduite en cas d'incorporation mécanique dans le sol ou si les mauvaises herbes levées sont éliminées par sarclage.

- Appliquer l'herbicide Chateau WDG au milieu des rangs avec un équipement de pulvérisation muni d'écrans ou de cônes antidérive, avant le repiquage pour supprimer les mauvaises herbes en prélevée. Une pluie ou une irrigation doit avoir lieu entre l'application et le repiquage afin d'activer le produit. Toutes les applications doivent être faites avec un équipement de pulvérisation muni d'écrans ou de cônes antidérive.
- Ne pas appliquer ce produit à l'aide d'un système d'irrigation, quel qu'il soit.
- Utiliser des volumes d'eau appropriés, de manière à obtenir une bonne couverture de la culture.
- Pour la suppression des mauvaises herbes en prélevée. Ce produit ne supprime pas les mauvaises herbes levées.
- Ne pas appliquer plus de 210 g de l'herbicide Chateau WDG par hectare au cours d'une seule application.
- Ne pas appliquer plus de 210 g de l'herbicide Chateau WDG par hectare au cours d'une seule saison de croissance.
- Les plantes doivent être cultivées sur des buttes ou des couches de paillis en plastique dont la hauteur dépasse **d'au moins 10 cm** le milieu du rang traité et dont la largeur est **d'au moins 60 cm**.
- Le jet de pulvérisation doit rester entre les buttes et ne doit entrer en contact qu'avec les 2,5 cm inférieurs du côté des buttes.
- Le jet de pulvérisation doit être dirigé vers le milieu des rangées, à distance de la plate-bande et en évitant le plus possible le contact avec le plastique, y compris les côtés de la plate-bande. Si le produit entre en contact avec le dessus des couches de paillis (où les plantes doivent être repiquées), des blessures graves peuvent survenir en cas de contact entre le feuillage et le plastique traité. Dans ce cas, une pluie ou une irrigation de 2,5 cm doit avoir lieu avant le repiquage afin de réduire les résidus de l'herbicide Chateau WDG.
- S'il ne pleut pas entre l'application et le repiquage, irriguer le champ traité de manière à fournir au moins ½ cm d'eau avant le repiquage.
- Ne pas appliquer pendant ou après la floraison.
- Ne pas appliquer après le repiquage de la culture.
- Ne pas appliquer par voie aérienne. Utiliser un équipement d'application au sol seulement.

POIVRONS DE PLEIN CHAMP - Doses d'emploi et mauvaises herbes

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	Type de sol ¹	DOSE (g/ha)	REMARQUES
Amarante à racine rouge (<i>Amaranthus retroflexus</i>) Amarante de Powell (<i>Amaranthus powellii</i>) Petite herbe à poux (<i>Ambrosia artemisiifolia</i>) Chénopode blanc (<i>Chenopodium album</i>) Morelle poilue (<i>Solanum sarachoides</i>) Pissenlit (<i>Taraxacum officinale</i>) Morelle noire de l'est (<i>Solanum ptycanthum</i>) Kochia à balais (<i>Kochia scoparia</i>) Vergerette du Canada (<i>Conyza canadensis</i>)	Texture grossière, <5 % de matière organique	140	Appliquer l'herbicide Chateau WDG au milieu des rangs avec un équipement muni d'écrans ou de cônes antidérive, avant le repiquage pour supprimer les mauvaises herbes en prélevée. Une pluie ou une irrigation doit avoir lieu entre l'application et le repiquage pour
	Texture moyenne, <5 % de matière organique	210	

Répression seulement Sétaire verte (<i>Setaria viridis</i>)			activer le produit	
--	--	--	--------------------	--

MODE D'EMPLOI DANS LES ASPERGES

Les applications effectuées dans des sols mal drainés et/ou dans des conditions froides et pluvieuses peuvent causer des dommages à la culture. La culture subira de graves dommages si le sol est inondé après l'application de l'herbicide Chateau WDG. On peut réduire le risque de dommages en s'assurant que les sols sont bien drainés. Le sol traité projeté sur une culture qui vient de lever peut causer des dommages temporaires.

Il faut de l'humidité pour activer l'herbicide Chateau WDG dans le sol et obtenir une suppression résiduelle des mauvaises herbes. En cas de temps sec suivant l'application de l'herbicide Chateau WDG, l'efficacité pourrait être réduite. Toutefois, si un degré d'humidité adéquat suit les conditions sèches, l'herbicide Chateau WDG supprimera les mauvaises herbes sensibles en germination. L'herbicide Chateau WDG pourrait ne pas supprimer les mauvaises herbes qui germent après l'application mais avant que l'herbicide ne soit activé par la pluie ou l'irrigation, ou les mauvaises herbes qui germent à travers les fissures créées par la sécheresse du sol.

En l'absence d'une humidité adéquate après l'application de l'herbicide Chateau WDG, on peut améliorer la suppression des mauvaises herbes par l'apport d'au moins ½ à 1 cm d'eau. La suppression résiduelle sera réduite en cas d'incorporation mécanique dans le sol ou si les mauvaises herbes levées sont éliminées par sarclage.

- Ne pas appliquer plus d'une fois par saison de croissance.
- Ne pas appliquer sur les sols de texture fine.
- Appliquer avant la levée des mauvaises herbes.
- N'appliquer que sur les asperges en dormance établies depuis au moins un an. Des dommages inacceptables risquent de survenir si le produit est appliqué sur des asperges non dormantes.
- Les applications doivent être effectuées au plus tôt deux semaines avant la levée des turions et doivent être activées par un arrosage ou une pluie fournissant entre 1 et 2 cm d'eau, à défaut de quoi des striures pourraient se former.
- Ne pas travailler le sol dans les 60 jours précédant l'application au printemps. Le sol peut être travaillé après la récolte des turions, en préparation de l'application de l'herbicide Château WDG avant l'émergence du feuillage. Le sol traité projeté ou transporté par le vent sur le feuillage peut entraîner la formation de taches.
- Utiliser des volumes d'eau appropriés, de manière à obtenir une bonne couverture de la culture.
- L'herbicide Chateau WDG peut causer des dommages si les turions apparaissent avant que le traitement n'ait été activé par l'eau. S'assurer qu'il pleuve ou de

- fournir une irrigation adéquate entre l'application et l'émergence des turions.
- Ne pas appliquer par voie aérienne. Utiliser un équipement d'application terrestre seulement.

ASPERGES - Doses d'emploi et mauvaises herbes			
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	Type de sol¹	DOSE (g/ha)	REMARQUES
Amarante à racine rouge (<i>Amaranthus retroflexus</i>)	Texture grossière, <5 % de matière organique	280	Appliquer avant la levée des mauvaises herbes.
Amarante de Powell (<i>Amaranthus powellii</i>)			
Petite herbe à poux (<i>Ambrosia artemisiifolia</i>)	Texture moyenne, <5 % de matière organique	420	N'appliquer que sur les asperges en dormance établies depuis au moins un an.
Chénopode blanc (<i>Chenopodium album</i>)			
Sétaire verte (<i>Setaria viridis</i>)			
Morelle poilue (<i>Solanum sarachoides</i>)			
Pissenlit (<i>Taraxacum officinale</i>)			
Morelle noire de l'est (<i>Solanum ptycanthum</i>)			
Kochia à balais (<i>Kochia scoparia</i>)			
Vergerette du Canada (<i>Conyza canadensis</i>)			

¹: Ne pas appliquer sur les sols contenant plus de 5 % de matière organique, ni sur les sols de texture fine.

MODE D'EMPLOI DANS LES BLEUETS EN CORYMBE

L'herbicide Chateau WDG procure une suppression résiduelle des mauvaises herbes graminées et dicotylédones sensibles figurant sur cette étiquette et contribue à la suppression des mauvaises herbes résistantes à l'acétolactate-synthétase (ALS).

Les applications effectuées dans des sols mal drainés et/ou dans des conditions froides et pluvieuses peuvent causer des dommages à la culture. On peut réduire le risque de dommages en s'assurant que les sols sont bien drainés.

Il faut de l'humidité pour activer l'herbicide Chateau WDG dans le sol et obtenir une suppression résiduelle des mauvaises herbes. En cas de temps sec suivant l'application de l'herbicide Chateau WDG, l'efficacité pourrait être réduite. Toutefois, si un degré d'humidité adéquat suit les conditions sèches, l'herbicide Chateau WDG supprimera les mauvaises herbes sensibles en germination. L'herbicide Chateau WDG pourrait ne pas supprimer les mauvaises herbes qui germent après l'application mais avant que l'herbicide ne soit activé par la pluie ou l'irrigation, ou les mauvaises herbes qui germent à travers les fissures créées par la sécheresse du sol.

En l'absence d'une humidité adéquate après l'application de l'herbicide Chateau WDG, on peut améliorer la suppression des mauvaises herbes par l'apport d'au moins ½ à 1cm d'eau. La suppression sera réduite en cas d'incorporation mécanique dans le sol ou si les mauvaises herbes levées sont éliminées par sarclage.

- Ne pas appliquer sur les sols de texture fine.
- Ne pas appliquer après le débourrement, à moins d'utiliser un équipement de pulvérisation avec écran protecteur ou écrans coniques et que l'apporteur puisse

- s'assurer que la dérive n'entre pas en contact avec le feuillage ou les fruits.
- Ne pas appliquer sur les bleuets en corymbe établis depuis moins de 2 ans.
 - Ne pas appliquer dans les 7 jours précédant la récolte.
 - Ne pas appliquer plus de deux fois par saison de croissance. Ne pas faire de traitement séquentiel dans les 30 jours suivant la première application.
 - Utiliser des volumes d'eau appropriés, de manière à obtenir une bonne couverture de la culture.
 - Ne pas appliquer par voie aérienne. Utiliser un équipement d'application terrestre seulement.

BLEUETS EN CORYMBE - Doses d'emploi et mauvaises herbes			
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	Type de sol¹	DOSE (g/ha)	REMARQUES
Amarante à racine rouge (<i>Amaranthus retroflexus</i>)	Texture grossière, <5 % de matière organique	280	Appliquer avant la levée des mauvaises herbes.
Amarante de Powell (<i>Amaranthus powellii</i>)			
Petite herbe à poux (<i>Ambrosia artemisiifolia</i>)	Texture moyenne, <5 % de matière organique	420	
Chénopode blanc (<i>Chenopodium album</i>)			
Sétaire verte (<i>Setaria viridis</i>)			
Morelle poilue (<i>Solanum sarachoides</i>)			
Pissenlit (<i>Taraxacum officinale</i>)			
Morelle noire de l'est (<i>Solanum ptycanthum</i>)			
Kochia à balais (<i>Kochia scoparia</i>)			
Vergerette du Canada (<i>Conyza canadensis</i>)			

¹: Ne pas appliquer sur les sols contenant plus de 5 % de matière organique, ni sur les sols de texture fine.

MODE D'EMPLOI DANS LES FRUITS À NOYAU (PÊCHES, CERISES, NECTARINES, PRUNES, ABRICOTS)

L'herbicide Chateau WDG procure une suppression résiduelle des mauvaises herbes graminées et dicotylédones sensibles figurant sur cette étiquette et contribue à la suppression des mauvaises herbes résistantes à l'acétolactate-synthétase (ALS). La durée de persistance de l'effet herbicide varie en fonction de la dose utilisée, des précipitations et de la température. La durée de la suppression résiduelle diminue avec l'augmentation des températures et des précipitations et sur les sols à forte teneur en matière organique ou en argile, ou les deux.

Les applications effectuées dans des sols mal drainés et/ou dans des conditions froides et pluvieuses peuvent causer des dommages à la culture. On peut réduire le risque de dommages en s'assurant que les sols sont bien drainés

Il faut de l'humidité pour activer l'herbicide Chateau WDG dans le sol et obtenir une suppression résiduelle des mauvaises herbes. En cas de temps sec suivant l'application de l'herbicide Chateau WDG, l'efficacité pourrait être réduite. Toutefois, si un degré d'humidité adéquat suit les conditions sèches, l'herbicide Chateau WDG supprimera les mauvaises herbes sensibles en germination. L'herbicide Chateau WDG pourrait ne pas

supprimer les mauvaises herbes qui germent après l'application mais avant que l'herbicide ne soit activé par la pluie ou l'irrigation, ou les mauvaises herbes qui germent à travers les fissures créées par la sécheresse du sol.

En l'absence d'une humidité adéquate après l'application de l'herbicide Chateau WDG, on peut améliorer la suppression des mauvaises herbes par l'apport d'au moins ½ à 1cm d'eau. La suppression sera réduite en cas d'incorporation mécanique dans le sol ou si les mauvaises herbes levées sont éliminées par sarclage.

- Ne pas appliquer sur les sols de texture fine.
- Ne pas traiter les arbres établis depuis moins de 2 ans, à moins qu'ils ne soient protégés du contact avec la solution pulvérisée au moyen d'une enveloppe ou d'un tube non poreux ou d'un contenant ciré.
- Éviter l'application directe ou indirecte sur le feuillage et l'écorce verte.
- Ne pas appliquer entre la floraison et la chute des feuilles, à moins d'utiliser un équipement de pulvérisation avec écran protecteur ou écrans coniques et que l'applicateur puisse s'assurer que la dérive n'entre pas en contact avec le feuillage.
- Ne pas appliquer plus de deux fois par saison de croissance.
- Ne pas faire de traitement séquentiel dans les 30 jours suivant la première application.
- Ne pas appliquer dans les 60 jours précédant la récolte.
- Utiliser des volumes d'eau appropriés, de manière à obtenir une bonne couverture de la culture.
- Ne pas appliquer sur les chemins de ferme ou les routes où la circulation des véhicules peut faire en sorte que des poussières traitées soient soulevées et se déposent sur des cultures ou sur la végétation que l'on souhaite conserver.
- Ne pas appliquer à moins de 100 mètres de poiriers qui ne sont pas en dormance.
- Ne pas appliquer sur des sols poudreux ou sur des sols qui risquent d'être déplacés par le vent, à moins de pouvoir les irriguer immédiatement après l'application.
- Ne pas appliquer par voie aérienne. Utiliser un équipement d'application terrestre seulement.

FRUITS À NOYAU (PÊCHES, CERISES, NECTARINES, PRUNES, ABRICOTS) - Doses d'emploi et mauvaises herbes			
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	Type de sol¹	DOSE (g/ha)	REMARQUES
Amarante à racine rouge (<i>Amaranthus retroflexus</i>)	Texture grossière, <5 % de matière organique	280	Appliquer avant la levée des mauvaises herbes.
Amarante de Powell (<i>Amaranthus powellii</i>)			
Petite herbe à poux (<i>Ambrosia artemisiifolia</i>)	Texture moyenne, <5 % de matière organique	420	
Chénopode blanc (<i>Chenopodium album</i>)			
Sétaire verte (<i>Setaria viridis</i>)			
Morelle poilue (<i>Solanum sarachoides</i>)			
Pissenlit (<i>Taraxacum officinale</i>)			
Morelle noire de l'est (<i>Solanum ptycanthum</i>)			
Kochia à balais (<i>Kochia scoparia</i>)			
Vergerette du Canada (<i>Conyza canadensis</i>)			

¹: Ne pas appliquer sur les sols contenant plus de 5 % de matière organique, ni sur les sols de texture fine.

MODE D'EMPLOI SUR LE SOL DÉNUDÉ DES ESPACES NON CULTIVÉS

L'herbicide Chateau WDG, lorsqu'il est utilisé selon le mode d'emploi, peut servir à la suppression non sélective de la végétation afin de garder le sol nu à des endroits non cultivés qui doivent rester exempts de mauvaises herbes.

Il faut de l'humidité pour activer l'herbicide Chateau WDG dans le sol et obtenir une suppression résiduelle des mauvaises herbes. En cas de temps sec suivant l'application de l'herbicide Chateau WDG, l'efficacité pourrait être réduite. Toutefois, si un degré d'humidité adéquat suit les conditions sèches, l'herbicide Chateau WDG supprimera les mauvaises herbes sensibles en germination. L'herbicide Chateau WDG pourrait ne pas supprimer les mauvaises herbes qui germent après l'application mais avant que l'herbicide ne soit activé par la pluie ou l'irrigation, ou les mauvaises herbes qui germent à travers les fissures créées par la sécheresse du sol.

En l'absence d'une humidité adéquate après l'application de l'herbicide Chateau WDG, on peut améliorer la suppression des mauvaises herbes par l'apport d'au moins ½ à 1cm d'eau. La suppression sera réduite en cas d'incorporation mécanique dans le sol ou si les mauvaises herbes levées sont éliminées par sarclage.

L'herbicide Chateau WDG procure une suppression résiduelle des mauvaises herbes graminées et dicotylédones sensibles figurant sur cette étiquette et contribue à la suppression des mauvaises herbes résistantes à l'acétolactate-synthétase (ALS). La durée de persistance de l'effet herbicide varie en fonction de la dose utilisée, des précipitations et de la température. La durée de la suppression résiduelle diminue avec l'augmentation des températures et des précipitations et sur les sols à forte teneur en matière organique ou en argile, ou les deux.

- Ne pas appliquer par voie aérienne. Application terrestre seulement.
- Ne pas appliquer sur les sols de texture fine.
- Ne pas appliquer sur les chemins de ferme ou les routes où la circulation des véhicules peut faire en sorte que des poussières traitées soient soulevées et se déposent sur des cultures ou sur la végétation que l'on souhaite conserver.
- Ne pas appliquer à moins de 100 mètres de poiriers qui ne sont pas en dormance.
- Ne pas appliquer sur des sols poudreux ou sur des sols qui risquent d'être déplacés par le vent, à moins de pouvoir les irriguer immédiatement après l'application.
- Ne pas appliquer plus de deux fois par saison de croissance.

SOL DÉNUDÉ DES ESPACES NON CULTIVÉS - Doses d'emploi et mauvaises herbes			
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	Type de sol¹	DOSE (g/ha)	REMARQUES

Amarante à racine rouge (<i>Amaranthus retroflexus</i>) Amarante de Powell (<i>Amaranthus powellii</i>) Petite herbe à poux (<i>Ambrosia artemisiifolia</i>) Chénopode blanc (<i>Chenopodium album</i>) Sétaire verte (<i>Setaria viridis</i>) Morelle poilue (<i>Solanum sarachoides</i>) Pissenlit (<i>Taraxacum officinale</i>) Morelle noire de l'est (<i>Solanum ptycanthum</i>) Kochia à balais (<i>Kochia scoparia</i>) Vergerette du Canada (<i>Conyza canadensis</i>)	Texture grossière, <5 % de matière organique	280	Prélevée : Appliquer avant la levée des mauvaises herbes, dans suffisamment d'eau pour obtenir une couverture uniforme. Postlevée : Une fois les mauvaises herbes levées, appliquer l'herbicide Chateau WDG mélange en cuve ² avec un produit de glyphosate présent sous forme de sel d'isopropylamine ou de potassium, à raison de 1,2 kg m.a./ha.
	Texture moyenne, <5 % de matière organique	420	

¹: Ne pas appliquer sur les sols contenant plus de 5 % de matière organique, ni sur les sols de texture fine.

²: Consulter l'étiquette du produit d'association pour connaître les recommandations, les restrictions et les précautions à prendre. Utiliser conformément aux directives les plus restrictives figurant sur les étiquettes des produits du mélange.

Chateau est une marque déposée de Valent U.S.A. Corporation.

{Base Container Label}

Herbicide Château® WDG

HERBICIDE
Granules dispersables dans l'eau
USAGE COMMERCIAL

Herbicide de prélevée pour les oignons secs, les pommes de terre (l'ouest du Canada), les patates douces, les fruits à pépins (pommes et poires), la vigne, les fraises, la menthe établie (menthe poivrée et menthe verte), les bleuets en corymbe, les bleuets nains, les fruits à noyau (pêches, cerises, nectarines, prunes, abricots), les cultures du sous-groupe 13-07 : mûres et framboises, les asperges, les arbres à noix (incluant Amandier, Hêtre, Chêne à gros fruits, Noyer cendré, Anacardier, Châtaignier, Châtaignier de chinquapin, Aveline (Noisetier), Ginko, Noyer du Japon, Caryer, Marronnier du Japon, Araucaria du Chili, Pacanier, Pin pignon, Noyer commun, Noyer noir, Xanthoceras à feuilles de sorbier, variétés, cultivars et/ou hybrides de ces espèces), les poivrons de plein champ, les céleris et le brocoli, ainsi que pour garder le sol dénudé sur des espaces non cultivés à la ferme.

PRINCIPE ACTIF :

Flumioxazine..... 51,1 %

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

Avertissement : Ce produit contient l'allergène sulfite.

GRUPE

14

HERBICIDE

NUMÉRO D'HOMOLOGATION : 29231
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES



ATTENTION - POISON

Contenu net : 1,13 kg

Valent Canada, Inc.
3-728 Victoria Road South
Guelph, Ontario, Canada
NIL 1C6
(519) 767-9262
www.valent.ca

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à mode d'emploi constitue une infraction à la **LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PREMIERS SOINS

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION :

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION :

Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-682-5368

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote spécifique n'est connu. Administrer un traitement symptomatique.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Éviter d'inhaler les poussières et le brouillard de pulvérisation. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Nocif en cas d'inhalation.

Suivre les directives à l'intention du préposé au mélange ou au chargement et de l'opérateur antiparasitaire dans l'étiquette.

Porter aussi une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures, des chaussettes, ainsi que des lunettes de protection étanches ou un écran facial pour l'entretien et le nettoyage de l'équipement.

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Ce produit est toxique pour les organismes aquatiques et pour les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons précisées dans le MODE D'EMPLOI. Toxique pour les petits animaux sauvages. Toxique pour certains insectes utiles. Limiter le plus possible la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs sur les insectes utiles dont les habitats se situent à proximité des zones d'épandage, comme les haies et les boisés.

Afin de réduire le risque de ruissellement de l'eau des surfaces traitées vers des habitats aquatiques, éviter d'appliquer aux endroits où la pente est modérée ou forte, ainsi que sur les sols compactés ou argileux. Éviter d'appliquer si on prévoit de fortes pluies. Pour réduire le risque de contamination des milieux aquatiques, aménager une bande végétative entre les surfaces traitées et la bordure des plans d'eau.

ÉLIMINATION/DÉCONTAMINATION

NE PAS UTILISER CE CONTENANT À D'AUTRES FINS. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans la cuve.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans la région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des lieux d'un déversement.

ENTREPOSAGE :

Ne pas contaminer l'eau ni les aliments de consommation humaine ou animale pendant l'entreposage. Conserver dans le contenant d'origine, au frais et au sec, dans un endroit sécuritaire. Ne pas conserver le produit pur ni les solutions diluées dans des contenants d'aliments ou de boissons. Ne pas entreposer ni transporter près des aliments de consommation humaine ou animale. Ne pas utiliser ni entreposer dans les résidences ni à proximité de celles-ci. Pour prévenir la contamination, entreposer ce produit à l'écart des aliments de consommation humaine ou animale.

Chateau est une marque déposée de Valent U.S.A. LLC.